

Lignes directrices du Parti Socialiste genevois pour l'utilisation d'outils incorporant de l'IA

Commission *Numérique et Intelligence artificielle* du PSG

Genève, 26 juin 2025

Introduction

L'intelligence artificielle (**ci-après : IA**) représente une évolution technologique majeure, porteuse à la fois de potentialités considérables et de risques importants. Pour le Parti Socialiste genevois (**ci-après : PSG**), il est essentiel que l'usage de ces technologies s'inscrive dans un cadre éthique, transparent et responsable, en cohérence avec nos valeurs d'égalité, de justice sociale, de démocratie et de protection des droits fondamentaux.

Ces lignes directrices visent à accompagner les membres du parti dans une appropriation critique et éclairée des outils d'IA, afin qu'ils en tirent le meilleur parti tout en évitant les dérives possibles. La vigilance collective, la formation continue et le dialogue démocratique autour de ces enjeux seront des conditions clés pour garantir un usage respectueux de l'humain et au service du bien commun. Le présent document présente une liste de recommandations qui permettront aux membres du PSG d'utiliser ces outils de manière responsable, en accord avec nos valeurs socialistes.

En bref:

- ✓ Sois conscient et responsable des contenus générés par les outils d'IA sur les plans éthique, légal et politique.
- ✓ Vérifie strictement les productions de l'IA avant toute publication.
- ✓ Signale clairement que les contenus ont été créés avec l'aide d'une IA.
- ✗ N'introduis pas de données confidentielles, personnelles ou sensibles dans les programmes d'IA sans garantir le contrôle de leur utilisation ultérieure.
- ✗ Ne publie pas un contenu généré automatiquement sans relecture humaine.
- ✗ N'induis pas en erreur avec des images, sons ou vidéos produits par l'IA qui pourraient prêter à confusion en raison de leur ressemblance avec le réel.
- ✗ N'utilise pas l'IA pour générer des discours politiques sans avoir pris en compte tous les points précédents.

Structure du document : nous présentons une série de recommandations de manière relativement concise, avec des renvois vers une explication plus élaborée (section [Qu'est-ce que l'IA](#)) qui présente les aspects les plus délicats soulevés par cette nouvelle technologie (hallucinations, biais, propriété intellectuelle, impact environnemental, etc.). Enfin, une section "[pour en savoir plus](#)" regroupe des informations supplémentaires, un glossaire et des références à la réglementation suisse en vigueur.

Lignes directrices

Ces lignes directrices présentent les principes et bonnes pratiques relatifs à l'utilisation des outils contenant de l'IA, notamment pour la production de contenu (textuel ou visuel) interne ou externe au Parti Socialiste :

1. **Responsabilité:** Les utilisateur.ices des outils d'IA sont toujours **responsables**, en dernier ressort, **éthiquement, légalement et politiquement** des produits, textes, images, audios, vidéos et autres éléments générés artificiellement.

Les modèles d'IA peuvent être sensibles aux biais ([C]) provenant des données d'entraînement ou de leur architecture, ce qui peut conduire à des formes de discrimination. Les IA peuvent également produire des hallucinations ([D]), c'est-à-dire des réponses qui paraîtront correctes mais qui seront complètement inventées.

Les textes ou éléments de texte produits au moyen de programmes d'IA doivent donc n'être utilisés qu'en toute connaissance de cause et doivent être strictement vérifiés avant leur publication. Prenez le temps de comparer/croiser les solutions fournies par d'autres outils à disposition, avec ou sans IA.

Relisez également l'intégralité d'un texte pour vérifier la cohérence des parties produites ou traduites par un outil. Évaluez les réponses produites par l'IA à la lumière des réalités locales, sociales, culturelles et politiques. Appliquez une attention particulière dans les domaines sensibles ou à risque de discrimination, comme par exemple : la politique, le genre, l'origine ethnique, la religion, le handicap.

- a. **Responsabilités spécifiques au Parti.** Toute utilisation d'un outil IA dans la communication d'un parti engage la responsabilité pleine et entière du Parti ou de son représentant. Il est recommandé de :
 - i. Ne jamais publier un contenu généré automatiquement sans relecture humaine
 - ii. Signaler explicitement toute contribution de l'IA (texte, traduction, visuel)
 - iii. Refuser l'usage de l'IA dans la génération de discours politiques
 - iv. S'assurer que les messages diffusés reflètent les positions réelles du Parti
2. **Transparence et traçabilité :** Les contenus créés à l'aide d'un programme d'intelligence artificielle doivent être signalés comme tels. La plus grande transparence en la matière est recommandée. Par exemple, la traduction entièrement produite par un outil comme DeepL doit être signalée. Les images, sons ou vidéos ainsi produits ne doivent jamais induire en erreur ou prêter à confusion en raison de leur ressemblance avec le réel.
3. **Protection des données :** Aucune donnée confidentielle, personnelle ou autrement sensible ne doit être introduite dans les systèmes d'IA sans que le contrôle de l'utilisation ultérieure des données ne soit pleinement garanti.

Si l'utilisation de données confidentielles ou personnelles est nécessaire dans le cadre d'un projet, ces données doivent être anonymisées. Il convient de vérifier si l'utilisation des données personnelles fournies par les programmes d'IA est autorisée. Exemple : travailler un texte confidentiel avec ChatGpt pour en faire un résumé correspond à transférer des données confidentielles dans un espace non protégé.

4. **Sobriété et questionnement de l'utilisation de l'IA :** Le développement des systèmes d'IA soulève de nombreuses questions éthiques, sociétales et environnementales [A], [B]. Il est donc recommandé d'avoir recours à ces outils avec parcimonie (ne jouez pas avec!)

et de prioriser des solutions qui n'utilisent pas initialement l'IA pour répondre à vos besoins.

Qu'est-ce que l'IA?

Le terme *Intelligence Artificielle* (IA) englobe tout outil utilisé par une machine afin de reproduire des comportements humains tels que l'analyse, le raisonnement, la planification et, dans une certaine mesure, la créativité.

La plupart des IA sont construites à partir de l'analyse d'ensembles massifs de données, tellement volumineux qu'ils ne pourraient pas être analysés par un être humain. Un modèle d'IA est conçu pour identifier des logiques dans ces ensembles de données, puis pour utiliser ces logiques dans le but de prédire les suivantes. Pour ce faire, les modèles d'IA utilisent des probabilités et des analyses statistiques.

L'IA générative est un type de modèle d'IA qui peut créer du contenu, y compris du texte, des images, du son et de la vidéo. Un modèle d'IA générative peut, par exemple, recevoir une photo d'un réfrigérateur vide et le remplir de manière cohérente, avec un contenu par lequel il a été entraîné. Si le contenu généré par un tel modèle peut être considéré comme « nouveau », il repose en réalité sur le contenu qui a alimenté le modèle.

Les solutions d'IA peuvent être de types variés :

- **Solutions publiques** : accessibles à toutes en ligne (ex. : ChatGPT de OpenAI, Le Chat de Mistral, Gemini de Google, DeepSeek IA opensource chinoise ou Grok de xAI d'Elon Musk)
- **Solutions professionnelles**, intégrées dans l'offre de service SI directement dans les outils existants par les fournisseurs (ex : Copilot for M365) ou en SaaS (Leonardo.AI, iAdvize, etc.)
- **Solutions internes** : déploiement de modèles privés ou open-source sur des infrastructures Cloud ou sur site (on-premises).

Aspects délicats

[A] Propriété intellectuelle

Les données utilisées lors de la conception des systèmes d'IA devraient avoir fait l'objet d'une vérification de leur source et de leurs droits de propriété, ce qui n'est pas le cas avec la majorité des IA. Certains contrats ont été passés entre les entreprises actives dans le domaine et les producteurs de contenu, comme par exemple entre Open AI et le Financial Times¹, mais ce n'est pas le cas pour la majorité des contenus exploités lors de la création des modèles d'IA. On peut s'attendre à une augmentation du nombre de procédures pour violation des droits d'auteurs contre les compagnies d'IA génératives².

Dans la mesure du possible, privilégions les IA conçues selon les normes européennes en cours d'élaboration (EU AI act) ce qui ne sera pas le cas des IA américaines.

[B] Impact environnemental

¹ <https://openai.com/index/content-partnership-with-financial-times/>

² https://www.lemonde.fr/pixels/article/2023/12/27/le-new-york-times-poursuit-en-justice-microsoft-et-openai-createur-de-chatgpt-pour-violation-de-droits-d-auteur_6207946_4408996.html

L'entraînement des modèles d'IA, mais également leur utilisation, induit une forte augmentation du besoin de stockage et de traitement des données, dans des "data centers" qui utilisent beaucoup d'électricité. Ainsi, demander à Chat GPT de générer une image correspond, en termes de bilan carbone, à parcourir 23 mètres en voiture³.

[C] Biais

Les IA sont entraînées sur des données nécessairement sélectionnées (et donc biaisées). La plupart des IA génératives sont entraînées sur des données textuelles disponibles en ligne, donc majoritairement produites en anglais, dans des sociétés fortement ancrées dans la philosophie néolibérale. Cela peut conduire à des réponses stéréotypées, discriminantes ou mal adaptées au contexte suisse ou local (ex. : Genève, diversité francophone, institutions suisses).

Des outils d'IA sont également commercialisés par des entreprises qui ont un positionnement politique d'extrême droite⁴.

De plus, certaines IA sont volontairement infestées par la désinformation politique⁵

[D] Hallucination

Les IA génératives sont des outils statistiques qui peuvent donc émettre des faits totalement faux. Cela est d'autant plus dangereux que ceux-ci sont présentés avec un certain aplomb de la part de l'IA. Elle est pensée pour générer du texte et donc va générer du texte, quel que soit le prompt (l'instruction de départ).

³ <https://generationia.flint.media/p/comment-calculer-vraiment-impact-carbone-de-chatgpt-climat-ia-eau>

⁴ https://www.lemonde.fr/pixels/article/2025/03/27/la-couleur-politique-des-ia-dans-le-viseur-de-la-droite-americaine_6586713_4408996.html

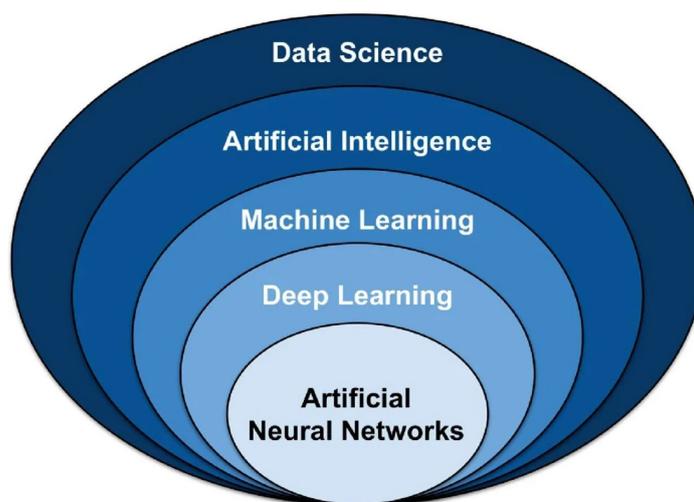
⁵ <https://www.letemps.ch/cyber/chatgpt-devient-infeste-par-la-desinformation-russe-et-attention-donald-trump-veut-aussi-l-influencer?srsId=AfmBOorrImJhxCRR5qz3Yan9TjVC1H5vzjgoPclz-iaQjuDXduyNv4Xq>

Pour en savoir plus

IA, Machine Learning et Deep learning

On recense plusieurs types d'IA :

- *descriptive* : pour identifier des tendances et des motifs récurrents dans les données (performances financières, images, etc.)
- *prédictive* : pour détecter ou prédire (des ventes, des risques, etc.)
- *prescriptive* : pour recommander des actions
- *générative* : pour générer du contenu (texte, code informatique, audio, vidéo, etc.)



Source: <https://fr.fiverr.com/sunilthakur839/do-machine-learning-dl-model-development-and-ai-solutions-consultancy>

Le *Machine Learning* est une branche de l'IA qui consiste à laisser des algorithmes découvrir des « patterns », à savoir des motifs récurrents, dans les ensembles de données. Ces données peuvent être des chiffres, des mots, des images, des statistiques, etc..

Le *Deep Learning* est une sous-catégorie du Machine Learning qui s'inspire du fonctionnement du cerveau humain en utilisant des réseaux de neurones artificiels pour effectuer des tâches complexes. Il excelle dans le traitement de grandes quantités de données non structurées, comme les images, les textes et les sons. Il a permis des avancées significatives dans des domaines tels que la reconnaissance d'images et la capacité à reproduire du langage humain.

L'*Intelligence Artificielle Générative (GenAI)* se base généralement sur de « grands modèles de langage » (ou « Large Language Model », LLM), des modèles de deep learning entraînés sur de grandes quantités de données qui leur permettent d'exécuter un éventail de tâches de traitement du langage naturel et créer ainsi de nouveaux jeux de données (texte, code informatique, et dans certains cas image, audio, vidéo). Elles se distinguent des Intelligences Artificielles Analytiques (IAA) dites « traditionnelles » qui permettaient simplement d'analyser des données existantes, de les ordonner et/ou effectuer des prédictions.

La *Data Science* est une science interdisciplinaire s'appuyant sur des méthodes scientifiques, des algorithmes, des processus et autres systèmes afin d'exploiter de grands ensembles de données. Les data scientists associent ainsi plusieurs compétences, notamment des connaissances en informatique, statistiques et commerce pour analyser des données collectées auprès des clients ou bien d'autres sources à l'aide de capteurs, de leurs smartphones, de leurs habitudes de navigation sur internet, etc..

Glossaire

Big Data : Ensemble de données très volumineuses et complexes, souvent utilisées pour entraîner des modèles d'IA.

Chatbot : Programme capable de simuler une conversation humaine.

Données (Data) : Informations utilisées pour entraîner ou tester un modèle d'IA.

Fine-tuning : Ajustement d'un modèle pré-entraîné sur un ensemble de données spécifiques à une tâche.

Modèle : Système ou programme entraîné pour accomplir une tâche spécifique en IA.

Modèle de langage : IA entraînée à comprendre, générer et manipuler le langage humain.

Neurone artificiel : Unité de base dans les *réseaux de neurones*, inspirée des neurones biologiques.

Prompt : Texte ou commande donnée à un modèle de langage pour générer une réponse.

Réseau de neurones : Ensemble de neurones artificiels connectés entre eux, utilisé pour apprendre des tâches complexes.

Réglementation Suisse

Au niveau fédéral de nombreuses lois encadrent déjà l'utilisation de l'IA ainsi que le traitement des données, notamment des données personnelles.

Quelques éléments clés :

La "*Convention-cadre du Conseil de l'Europe sur l'intelligence artificielle et les droits de l'homme, la démocratie et l'état de droit*". Adopté le 17 mai 2024 par 57 pays, celle-ci vise à garantir que l'utilisation de l'IA se fait dans le respect des normes internationales existantes en matière de droits de l'homme, de démocratie et d'Etat de droit. Elle contraint les pays à assurer la protection des droits de l'homme, l'intégrité des processus démocratiques et le respect de l'Etat de droit durant tout le cycle de vie des systèmes d'IA.

Source et lecture complémentaire :

<https://www.sem.admin.ch/bj/fr/home/staat/gesetzgebung/kuenstliche-intelligenz.html>

La *nouvelle loi sur la protection des données (nLPD)*, entrée en vigueur le 1er septembre 2023, la nLPD protéger les données personnelles. Elle protège la personnalité et les droits fondamentaux des personnes physiques en réglementant le traitement des données personnelles et en protégeant les personnes concernées contre les traitements par lesquels l'État porte atteinte à leurs droits fondamentaux ou encore lorsque des entreprises privées empiètent sur leur sphère privée et l'autonomie de leur vie.

Source et lecture complémentaire: <https://www.edoeb.admin.ch/fr/les-basiques>